

Mme Veronika Veits Direction générale des affaires maritimes et de la pêche Commission européenne 1049 Bruxelles Belgique

Dublin, 17 février 2020

Tel:

Fax:

Web:

+353 1 2144 126

+353 1 2300 564

www.nwwac.org

E-mail: nwwac@bim.ie

Co. Reg. No: 403877

Objet: Réponse du CC EOS à la demande de la COM concernant le rapport annuel sur la mise en œuvre en 2019 de l'obligation de débarquement

Chère Mme Veits,

Le CC EOS se félicite de l'opportunité de répondre au questionnaire de la Commission sur la mise en œuvre de l'obligation de débarquement en 2019. Celui-ci a été distribué aux membres du CC EOS pour commentaires et, compte tenu de la date limite qui approche à grands pas, il a été suggéré que les membres du CC adressent directement leurs réponses individuelles à la Commission. Nous fournissons ci-dessous quelques observations générales basées sur les travaux du CC EOS sur les espèces choke.

En 2018, le CC EOS a identifié les problèmes des espèces choke comme le principal obstacle à la mise en œuvre de l'obligation de débarquement. Cela faisait suite à une mise à jour de l'Outil d'identification de choke basée sur des informations sur les captures et l'utilisation des quotas. Parmi les autres défis que le CC EOS a également constamment mis en évidence, citons :

- La fixation de TAC dans les pêcheries mixtes (par exemple le cabillaud, l'églefin, le merlan 7b-k) et la couverture des espèces non ciblées (par exemple la plie 7hjk);
- Le calendrier du MSY, qui exige que toutes les espèces récoltées soient gérées selon les principes du MSY au plus tard en 2020;
- Zéro TAC et zéro quota;
- Stocks fortement épuisés à faible potentiel de reconstitution (par exemple morue de l'ouest de l'Écosse):
- Le manque de données, en particulier sur les captures indésirables;
- Conséquences involontaires des mesures, par ex. déplacement de l'effort.





Suite à une nouvelle mise à jour des informations disponibles sur les captures et les quotas en 2019, le CC EOS estime que cela reste inchangé¹. Le CC EOS a identifié qu'il était peu probable qu'un plan de rejet résultant des recommandations conjointes du groupe des États membres du EOS conduise à une atténuation complète des espèces choke identifiées et que des mesures supplémentaires soient nécessaires pour éviter la fermeture prématurée des pêcheries en 2020.

Le CC EOS réitère que les pêcheries démersales des eaux occidentales septentrionales sont très dynamiques, variables et de nature mixte. Les pêcheries sont sujettes à des changements dans l'écosystème qui peuvent entraîner des changements dans la distribution des espèces de poissons. Les changements dans la biologie du stock et les phénomènes naturels tels que les impulsions de recrutement prévalant chez les espèces gadoïdes, peuvent créer des situations de choke non prévues à l'origine. Cela a des implications sur la mesure dans laquelle les chokes peuvent être prédites et sur les outils disponibles pour les atténuer.

Bien que le CC EOS reconnaisse que les TAC sont le moyen le plus direct de limiter la mortalité par pêche dans les pêcheries commerciales, leur application dans les pêcheries mixtes peut être problématique, en particulier lorsque les TAC pour les espèces de prises accessoires limitent les possibilités de pêche pour les espèces cibles. Dans les pêcheries mixtes, il est inévitable que différents stocks aient des niveaux d'abondance divergents.

L'atténuation des risques de choke pour certains stocks peut avoir des répercussions sur d'autres stocks. L'impact du déplacement d'effort des pêcheries doit également être pris en compte car cela peut avoir des implications pour d'autres stocks où le risque de choke est actuellement faible. Pour faire face à des situations de choke inattendues, une planification d'urgence serait nécessaire.

Le CC EOS reconnaît que toute mesure technique proposée devrait viser à avantager le stock plutôt qu'à éviter uniquement les étranglements. La priorité devrait être accordée aux mesures qui non seulement minimisent la quantité de captures indésirables (et donc le risque choke), mais aident également les stocks concernés à se reconstituer pour atténuer les chokes à long terme. Sinon, le problème sous-jacent (l'état désastreux de certains stocks) resterait sans réponse et le problème potentiel de choke est simplement perpétué plutôt que résolu. Il est entendu que la meilleure façon de prévenir de futures obstructions est de permettre aux stocks de retrouver un niveau sain. Dans le même temps, les effets du climat et d'autres changements naturels éventuels sur l'état des stocks ne doivent pas être ignorés.

Par conséquent, la priorité devrait être accordée aux mesures visant à éviter en premier lieu les captures indésirables. Cela pourrait inclure des fermetures spatiales, des fermetures en temps réel, des règles de déplacement obligatoires et des modifications d'équipement. Le CC EOS considère qu'il est important que les nouvelles initiatives qui peuvent apparaître dans différents règlements (plans

¹ Avis du CCEOS sur la gestion du risque de choke dans les EOS après les exemptions, octobre 2019, disponible <u>ici</u>.



Tel: +353 1 2144 126
Fax: +353 1 2300 564
E-mail: nwwac@bim.ie
Web: www.nwwac.org
Co. Reg. No: 403877



de rejet, réglementation des TAC et des quotas, etc.) subissent une évaluation constante de leur effet sur l'évitement nécessaire de choke.

Cordialement,

Emiel Brouckaert

Président du Comité Exécutif



Co. Reg. No: 403877